

Concours SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE

EXTERNE ET INTERNE

Tout-en-un

Marie-Hélène Abrond

Samih Hutchison

Sylvain Monnier

Frédéric Rosard

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-084282-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Les auteurs

VIII

Devenir surveillant pénitentiaire

1

Partie 1

Épreuves écrites d'admissibilité

Culture générale

1. Introduction : Le XIX ^e siècle	11
2. La Première Guerre mondiale (1914-1918)	14
3. La Première Guerre mondiale, fin de guerre et conséquences	17
4. L'entre-deux-guerres (1920-1930)	19
5. La Seconde Guerre mondiale (1939-1945)	22
6. La France de Vichy et la naissance de la Résistance	25
7. La Seconde Guerre mondiale, tournant, fin de la guerre et bilan	28
8. La guerre froide (1947-1991)	31
9. Colonisation et décolonisation	34
10. Aires urbaines en France	37
11. Agriculture et industrie	40
12. La France des services – la population française	43
13. Les régions de France et l'aménagement du territoire	46
14. Politique de la ville et territoires ultra-marins	49
15. L'Europe géographique, l'Union et ses contrastes	53
16. La France et l'Europe dans le monde	56

17. La IV^e République en France (1946-1958)	59
18. La V^e République de 1958	62
19. V^e République : l'organisation des pouvoirs	65
20. V^e République : les autres organes constitutionnels	67
21. République : principes, symboles et démocratie	70
22. L'Union européenne, construction et institutions	73
23. Les symboles de l'Europe, les pères de l'Europe et le Brexit	76
24. La V^e République, Charles de Gaulle/Georges Pompidou (1958-1974)	78
25. La V^e République, Valéry Giscard d'Estaing/François Mitterrand (1974-1995)	81
26. La V^e République : Jacques Chirac/Nicolas Sarkozy (1995-2012)	85
27. La V^e République, François Hollande/Emmanuel Macron (2012-2022)	88
28. Actualités 2014	91
29. Actualités 2015	93
30. Actualités 2016	95
31. Actualités 2017	97
32. Actualités 2018	99
33. Actualités 2019	102
34. Actualités 2020	105
35. Actualités 2021	110

Raisonnement logique

1. Présentation de l'épreuve de raisonnement logique	116
2. Séries numériques et alphanumériques	117
3. Dominos	124

4. Cartes	130
5. Les codes	134

Compte rendu d'incident

1. Présentation de l'épreuve de compte rendu d'incident	138
2. Les principes de la communication écrite	140
3. Le cadre réglementaire	145
4. Les mentions obligatoires	146
5. L'exposé des faits	149
6. Les éléments importants	151
7. Synthèse et rédaction du CRI	152

Partie 2

Épreuves d'admission

Tests psychotechniques

1. Présentation de l'épreuve de tests psychotechniques	159
2. Les tests de logique	160
3. Les tests à dominante mathématique	165
4. Les tests de conversion	171
5. La résolution de problèmes	175

Sport

1. Alimentation et nutrition	181
2. Le matériel	183
3. L'échauffement	184
4. Les étirements	185

5. Bien commencer son entraînement (jours 1 à 10)	187
6. Programme d'entraînement pour les jours 11 à 20	190
7. Programme d'entraînement pour les jours 21 à 30	192
8. Programme d'entraînement pour les jours 31 à 40	194
9. Programme d'entraînement pour les jours 41 à 50	196
10. Programme d'entraînement pour les jours 51 à 60	198

Entretien avec le jury

1. Présentation de l'épreuve d'entretien avec le jury	201
2. Les principes de la communication	202
3. Les différentes phases de l'entretien	204
4. Les attentes du jury	205
5. Se préparer à l'épreuve de l'entretien	207
6. Se préparer aux questions du jury	209
7. Se préparer aux mises en situation	211
8. L'entretien blanc	212
9. Accepter et gérer son stress	213
10. Les critères de sélection de l'épreuve de RAEP	215
11. Les principes de l'épreuve de RAEP	216
12. La composition du dossier de RAEP	217
13. Synthèse	220

Partie 3

Sujets d'Annales

1. Sujet 2022	222
Corrigé	231
2. Sujet 2019	235
Corrigé	239

3. Rédaction d'un compte-rendu	244
Corrigé	246
4. Rédaction d'un compte-rendu	248
Corrigé	258
5. Tests psychotechniques	259
Corrigé	262

Les auteurs

Marie-Hélène Abrond

Diplômée de l'EFAP, l'École des nouveaux métiers de la communication, elle est journaliste professionnelle et formatrice dans l'enseignement supérieur. Elle a exercé comme chef de rubrique au sein du groupe Bayard pendant une quinzaine d'années avant de travailler au sein de l'équipe de *Zone Interdite* sur M6 et *Questions pour un champion* sur France 3. Passionnée par la communication digitale, elle a également conçu et créé son site d'actualité culturelle, CulturActu.com qui évoque l'actualité cinéma, théâtre, littérature, musique, télévision et propose des interviews de personnalités.

Samih Hutchison

Entré dans l'administration pénitentiaire en mai 2007, il a commencé sa carrière en établissement pénitentiaire pour mineurs où il a occupé des postes à responsabilité (greffe, service des agents). Il est aujourd'hui formateur des personnels à l'École nationale de l'administration pénitentiaire à Agen, au département probation et criminologie, plus particulièrement impliqué sur des thématiques telles que la lutte contre la radicalisation violente, la gestion et la prévention de l'agressivité ou l'insertion des personnes détenues.

Sylvain Monnier

Formateur sport dans une école préparatoire aux concours des diplômés de sport et aux concours d'entrée Gardien de la Paix et Gendarmerie, il est également coach sportif diplômé d'État. Passionné par le sport, il a à cœur de partager ses connaissances et son expérience.

Frédéric Rosard

Professeur de mathématiques et concepteur de tests psychotechniques, il participe également à un grand nombre de jurys de concours. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la préparation à divers concours.

Devenir surveillant pénitentiaire

1 Le concours

Le concours de surveillant est un concours de catégorie C. Pour s'inscrire, il faut respecter certains critères :

- être âgé de 18 ans au moins et 45 au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- posséder la nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- n'avoir pas fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de surveillant pénitentiaire ;
- posséder le brevet national des collèges ou un diplôme de niveau 3 ;
- répondre à certaines conditions physiques.

Le concours se déroule en deux étapes, tout d'abord des épreuves d'admissibilité puis des épreuves d'admission, pour ceux qui seront admissibles.

a. Les épreuves d'admissibilité

- Série de questions à choix multiple, portant sur : l'évolution historique de la France et de l'Europe depuis le début du xx^e siècle ; institutions et principes de la V^e République ; géographie physique, humaine et économique de la France et de l'Europe ; actualité récente (relations internationales, vie politique, mouvements culturels, sport, vie quotidienne, etc.).
- Série de questions de raisonnement logique faisant appel aux qualités d'analyse, d'observation, de déduction et de bon sens du candidat.
- Rédaction d'un compte rendu d'incident.

b. Les épreuves d'admission

- Entretien avec le jury. Au choix (à déterminer au moment de l'inscription) : entretien de personnalité portant sur l'aptitude à exercer les fonctions de surveillant pénitentiaire et ses motivations ou présentation des acquis de l'expérience, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans un domaine similaire.
- Tests psychotechniques et entretien avec un psychologue.
- Épreuves sportives (courses et lancer du poids).

2 La formation

Une fois admis au concours, les élèves surveillants suivent une formation de 6 mois à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire), rémunérée 1 200 € net mensuel.

Il s'agit d'une formation en alternance, sous forme de cours (droit pénitentiaire, connaissance des populations prise en charge, techniques d'intervention, etc.) et de stages pratiques en établissement pénitentiaire.

Les apprenants sont logés à l'école dans des chambres doubles et les frais de restauration sont partiellement pris en charge durant la scolarité.

Il y a des examens continus sur les cours dispensés ainsi qu'une partie sur le comportement et le positionnement professionnel des agents durant leur scolarité, que ce soit à l'école ou en stage.

À l'issue de la formation, les candidats choisissent leur affectation en fonction de leur classement, déterminé par leurs notes aux différentes épreuves : plus de la moitié des postes à la sortie de l'école sont en région parisienne, ensuite ils sont répartis dans toute la France métropolitaine, à l'exception de trois directions interrégionales pour lesquelles il n'y a que très peu, voire pas du tout de postes offerts (Bordeaux, Toulouse et Lille).

3 Le métier de surveillant pénitentiaire

a. Les missions

Le décret du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, décrit, en son article 3, les missions des surveillants.

« Les membres du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'Administration pénitentiaire participent à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. (...) »

Dans les établissements et les services de l'administration pénitentiaire, les surveillants, surveillants principaux et surveillants brigadiers maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale, et sont associés aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous-main de justice. »

Le surveillant est l'interlocuteur privilégié de la population pénale. Il organise la vie en détention et contribue au respect des règles élémentaires de la vie collective et individuelle. Il a une approche individualisée des personnes détenues en fonction du régime de détention dans le cadre des lois et règlements. Il est le garant de l'intégrité physique et morale des personnes détenues placées sous sa responsabilité. Il est au cœur des dispositifs d'insertion et de prévention de la récidive. Enfin, le surveillant est un acteur essentiel dans le cadre de la prévention des évasions, notamment par la mise en œuvre de la réglementation.

Il doit développer des qualités humaines, relationnelles et de communication afin d'être en mesure de :

- comprendre son environnement professionnel ;
- repérer/connaître les signes qui montrent qu'une personne détenue est en souffrance ou en difficulté ;
- signaler/orienter vers la meilleure prise en charge possible ;
- proposer/argumenter.

b. Le rythme de travail

Il existe deux grands rythmes de travail que l'on retrouve dans les établissements pénitentiaires concernant les surveillants qui sont en roulement.

- Le **6 heures** : il s'agit d'un rythme de travail où les agents sont présents sur des demi-journées. Il y a des postes de **Soir** (12 h 45-19 heures/20 heures), des postes de **Matin**

(6 h 45-13 heures), des postes de Coupures (8 heures-18 heures), des postes de Nuit (18 h 45-minuit) et de Descente de nuit (minuit-7 heures). Le cycle que l'on rencontre le plus souvent est le 4/1, ce qui correspond à : S-C-MN-DN-repos. Comme on peut le voir, les agents sont amenés à faire un MN, ce qui veut dire que l'agent arrive à 6 h 45 pour son service, termine à 13 heures, pour revenir à 18 h 45 faire sa nuit jusqu'au lendemain matin 7 heures.

- Le **12 heures** : il s'agit d'un rythme de travail en longue journée. Il y a des postes de Journée (6 h 45-19 heures/20 heures) et des postes de Nuit (18 h 45/19 h 45-7 heures). On retrouve deux grands roulements de travail en 12 heures : le roulement grande semaine/petite semaine, avec un cycle de jour et un cycle de nuit J/N-J/N- repos-repos-J/N-J/N-J/N-repos-repos-J/N-J/N-repos-repos-repos ou le roulement J-N-repos-repos. Dans les deux roulements, on peut retrouver des postes à coupure qui viennent se greffer ou se positionner sur des semaines de volante.

Les surveillants peuvent également être affectés sur des postes fixes dits administratifs (repos le week-end) ou non administratifs (repos en dehors du week-end), avec des horaires de bureau, de coupure ou spécifiques en fonction du poste occupé.

Les surveillants de roulement ont rarement la chance de pouvoir choisir leur période de congés. Elles sont déterminées par équipes, avec une rotation sur plusieurs années pour que ce ne soit pas toujours les mêmes équipes qui bénéficient de l'été. Toutes les équipes ont, normalement, une période de vacances scolaires par an, hormis Noël et Nouvel An.

c. Les types d'établissements

Il y a actuellement 187 établissements pénitentiaires en France. L'élément qui fonde juridiquement un établissement pénitentiaire est le greffe pénitentiaire. Il existe trois catégories d'établissements pénitentiaires :

- les **Maisons d'Arrêt** (82), qui accueillent les personnes placées en détention provisoire et les personnes condamnées à une peine inférieure ou égale à 2 ans ou celles ayant un reliquat de moins d'1 an ;
- les **établissements pour peine**, eux-mêmes divisés en quatre types d'établissement :
 - les **Maisons Centrales** (6), qui sont des établissements axés sur la sécurité, reçoivent les condamnés à une longue peine, les multirécidivistes, les détenus réputés dangereux ou ceux pour lesquels le pronostic de réinsertion est peu favorable,
 - les **Centres de Détention** (25), accueillent des personnes condamnées et comportent un régime principalement orienté vers la réinsertion sociale et la préparation à la sortie des condamnés,
 - les **Centres pour Peines Aménagées** (9), accueillent les condamnés ayant un reliquat de peine inférieure ou égale à 2 ans et sont orientés vers la préparation active du projet de sortie,
 - les **Centres de Semi-Liberté** (9), détiennent les condamnés à une peine ou ayant un reliquat de peine inférieure ou égale à 2 ans ou 1 an si récidive légale. Ces établissements permettent, hors de l'établissement pénitentiaire, de participer à la vie de sa famille, de suivre un traitement médical, d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, un stage ou un emploi temporaire ;

- les **Établissements Pénitentiaires pour Mineurs** (6), accueillent les mineurs âgés de 13 à 18 ans, qu'ils soient prévenus ou condamnés. Il s'agit d'une prise en charge conjointe avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec une action éducative renforcée.

Il existe également des **Centres pénitentiaires** (58) qui regroupent au moins 2 entités différentes (MA + CD, ou MA + MC, etc.), mais un seul greffe.

d. La journée type

La journée du surveillant d'étage ayant un rythme en 6 heures s'approchera le matin de :

6 h 45 : Appel en uniforme.

- Contrôle du service (poste d'affectation).
- Remise des clefs contre un jeton.
- Appel des agents effectué par le 1^{er} surveillant ou major.
- Passage des consignes.

7 h 00 : Prise de poste à l'étage.

- Contrôle d'effectif (porte ouverte pour s'assurer de la présence physique des personnes détenues et de leur état d'éveil).
- Validation de l'effectif.
- Prise en compte des mouvements *via* GENESIS.
- Distribution du petit-déjeuner (suivant la structure).

Au plus tard pour 11 h 30 :

- Retour des différents mouvements.
- Distribution du repas.
- Contrôle de l'effectif.
- Validation de l'effectif.

13 h 00 : Relève à l'étage, passage des consignes, remise des clés au surveillant de la relève contre le jeton de l'agent de service.

La journée du surveillant d'étage ayant un rythme en 6 heures s'approchera le soir de :

12 h 45 : Appel en uniforme.

- Contrôle du service (poste d'affectation).
- Remise des clefs contre un jeton.
- Appel des agents effectué par le 1^{er} surveillant ou major.
- Passage des consignes.

13 h 00 : Prise de poste à l'étage.

- Contrôle d'effectif (porte ouverte pour s'assurer de la présence physique des personnes détenues et de leur état d'éveil).
- Validation de l'effectif.
- Prise en compte des mouvements *via* GENESIS.

Au plus tard pour 17 h 30-18 h 30 :

- Retour des différents mouvements.
- Distribution du repas.
- Contrôle de l'effectif.
- Validation de l'effectif.

18 h 45 : Appel service de nuit et relève sur les postes couverts 24 h/24.

19 h 00 : Fin de service de jour.

Il y a de nombreux mouvements (libérables, permissions, douches, travail, médical, sport, promenades, formation, parloirs, changements de cellule, etc.) qui occupent la journée d'un surveillant, la plupart sont prévus, certains ne le sont pas.

e. Les postes

Le métier de surveillant ne se limite pas à la gestion d'un étage, ou d'une courserie. Un surveillant, sans être affecté sur un poste fixe, va également tenir des postes comme :

- le **poste d'entrée principale** : l'agent de la porte d'entrée principale (PEP) a pour mission de contrôler l'entrée et la sortie de toute personne appartenant ou non à l'administration pénitentiaire et d'empêcher l'entrée ou la sortie de toute personne qui tenterait de se soustraire à un contrôle. Il doit également signaler à ses supérieurs tout événement extérieur susceptible de menacer la sécurité de l'établissement (atroupement de personnes, véhicules qui gênent l'entrée ou la sortie de l'établissement, etc.) ;
- le **poste central d'information (PCI)** est un poste protégé occupé en permanence dont les fonctions principales consistent à réceptionner l'ensemble des informations mettant en jeu la sécurité de l'établissement et l'ordre public externe, à les analyser et à transmettre les instructions ; à contrôler la zone de détention ; en cas de crise majeure, c'est le dernier poste (avec le mirador et la porte d'entrée principale) qui doit rester couvert ;
- le **poste d'information et de contrôle** est un poste protégé, occupé uniquement le jour et dont les missions principales consistent à réguler les mouvements à l'intérieur d'un secteur de la détention ; filtrer les entrées et sorties entre son secteur et le reste de la détention et assurer la diffusion de l'alarme vers les autres secteurs de l'établissement ;
- la **promenade** : l'agent chargé de la surveillance de la promenade s'assure de son bon déroulement par la prévention générale des incidents. Il contribue à la mission de sécurité publique (surveillance élargie, prévention des évasions, des projections, etc.) ;
- les **miradors** : c'est un poste essentiel à la sécurité de l'établissement. Sécurisé et surélevé, il est généralement situé aux angles des murs d'enceinte. Il est occupé par les personnels de surveillance 24 heures/24 ou sur un temps déterminé en fonction des modalités de fonctionnement de la structure, par faction de 2 à 3 heures. Il s'agit d'un poste armé. La fonction principale est le contrôle de l'espace pénitentiaire et de la périphérie de l'établissement contribuant à la sécurité de la structure, de tous les personnels et de la population pénale ;
- les **parloirs** : beaucoup d'établissements sont dotés d'une équipe fixe aux parloirs, cependant il est très fréquent que des agents de roulements occupent des postes en coupure sur cette zone. Le surveillant participera à l'accueil des visiteurs, à la mise en place des différents tours, à la fouille des effets, à la sécurité des visiteurs comme des personnes détenues et à la fouille intégrale de certains détenus.

En plus de tous ces postes, un surveillant peut accéder à un poste fixe, sans passer de concours. Nous aborderons ici les principaux postes ainsi que certains plus spécifiques.

- Le **greffe** : l'agent de greffe a pour mission d'effectuer les formalités d'écrou et de levée d'écrou après vérification de la légalité des pièces. Il participe à la gestion du dossier pénal de chaque personne détenue et assure le suivi de leur situation pénale. Il participe au processus d'accueil des détenus arrivants.

- **L'unité sanitaire** : l'administration pénitentiaire met à disposition des locaux appropriés aux consultations ainsi que la présence du personnel de surveillance pour assurer la sécurité de l'équipe hospitalière (médecins généralistes, spécialistes, infirmières, etc.). Le surveillant affecté au poste US est donc au cœur de ce partenariat. À ce titre, il doit favoriser l'accompagnement de la personne détenue vers le soignant tout en veillant au respect du règlement intérieur et des règles de sécurité.
- Les **ateliers** : l'agent en poste aux ateliers doit faciliter le bon déroulement du travail pénitentiaire tout en veillant à la sécurité de chacun. L'agent de surveillance atelier est garant de la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité et du règlement intérieur de l'établissement. Il peut être l'interlocuteur privilégié entre la main-d'œuvre pénitentiaire et les partenaires privés (groupements privés, concessionnaires). Dans les ateliers, la mission de surveillance est fondamentale car s'y trouve une concentration de matériels pouvant se révéler dangereux pour la sécurité des personnes et des biens.
- Les **unités hospitalières sécurisées interrégionales et les unités hospitalières spécialement aménagées** : le surveillant en UHSI, ou en UHSA, contribue à la réinsertion, la garde et la sécurité des personnes et des locaux par la surveillance, la sécurisation de l'unité de vie, et le maintien des liens avec l'extérieur. Il peut participer aux transferts entre les établissements pénitentiaires et l'UHSI, ou l'UHSA. Il assure les escortes entre l'unité et les plateaux techniques des centres hospitaliers et la sécurité de la structure.
- Les **pôles de régional des extractions judiciaires** : les agents affectés au PREJ assurent la prise en charge des personnes détenues prévenues et condamnées écrouées dans les établissements pénitentiaires notamment vers les juridictions du ressort.

4 L'évolution de carrière

L'évolution de carrière d'un surveillant peut être envisagée sous plusieurs angles, une évolution en termes de mission ou de poste, une évolution en termes de grade ou enfin un changement de corps. Nous aborderons ici uniquement les principales évolutions liées à la réussite à un concours.

a. Les postes

- **Formateur des personnels** : il met en place des actions de formations professionnelles tout le long de la carrière dans le cadre des orientations nationales, régionales et locales. Il prend part au processus de recrutement et de professionnalisation des agents du service public pénitentiaire : recueil des besoins, mise en œuvre et évaluation des formations.
- **Moniteur de sport** : il met en œuvre la politique définie par le chef d'établissement en matière d'activités physiques et sportives au profit des détenus, à partir des orientations interrégionale et nationale. Le moniteur de sport organise et encadre les activités physiques et sportives des personnes détenues. Il est aussi le conseiller en matière d'équipements et d'infrastructures sportifs. Il contribue aux missions de sécurité et de réinsertion dans le cadre général des activités physiques et sportives proposées.
- **Équipe régionale d'intervention et de sécurité** : l'agent affecté au sein des ERIS assure le maintien de la sécurité publique dans les établissements pénitentiaires et lors des transfèrements. Il contribue à la formation des personnels pénitentiaires en matière de sécurité.

b. Les grades

- **Premier surveillant** : c'est un chef d'équipe, responsable de l'encadrement des équipes de surveillance, de suivi des tâches de gestion de la détention ainsi que des activités liées à la prise en charge des personnes placées sous main de justice. C'est le plus haut gradé en service de nuit. Au bout de quelques années, les premiers surveillants peuvent passer un examen pour devenir major.
- **Officier** : il a pour mission l'encadrement et le commandement opérationnel des activités liées à la sécurité de la détention et à la prise en charge des personnes placées sous main de justice, en assurer la garde et favoriser les actions de réinsertion. Il y a trois grades, celui de lieutenant, de capitaine et de commandant.

c. Autres

- **Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation** : le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation a pour mission de suivre les personnes détenues, prévenues ou condamnées. Dans le cadre de la prévention de la récidive, le SPIP a notamment pour mission de lutter contre les effets désocialisants de l'incarcération par l'accompagnement de la personne détenue dans son parcours d'exécution de peine à travers des actions individuelles ou collectives. Ces interventions ont pour objectif de préparer la sortie et de garantir la continuité de la prise en charge. Il peut exercer sa mission en milieu fermé (établissement pénitentiaire) ou ouvert.
- **Directeur de service pénitentiaire** : le chef d'établissement assure l'exécution des sentences pénales et le maintien de la sécurité dans l'établissement. Il participe à la mise en œuvre de la politique pénale et de réinsertion sociale. Il élabore la stratégie d'action de l'établissement et veille à sa mise en œuvre dans le respect de la loi et du règlement dont il est le garant.

Il est possible également de passer d'autres concours de la fonction publique, en interne.

Partie 1

Épreuves écrites d'admissibilité

Culture générale

- Introduction : Le XIX^e siècle
- La Première Guerre mondiale (1914-1918)
- La Première Guerre mondiale, fin de guerre et conséquences
- L'entre-deux-guerres (1920-1930)
- La Seconde Guerre mondiale (1939-1945)
- La France de Vichy et la naissance de la Résistance
- La Seconde Guerre mondiale, tournant, fin de la guerre et bilan
- La guerre froide (1947-1991)
- Colonisation et décolonisation
- Aires urbaines en France
- Agriculture et industrie
- La France des services – la population française
- Les régions de France et l'aménagement du territoire
- Politique de la ville et territoires ultra-marins
- L'Europe géographique, l'Union et ses contrastes
- La France et l'Europe dans le monde
- Institutions : La IV^e République en France (1946-1958)
- La V^e République de 1958
- V^e République : l'organisation des pouvoirs
- V^e République : les autres organes constitutionnels
- République : principes, symboles et démocratie
- L'Union européenne, construction et institutions
- Les symboles de l'Europe, les pères de l'Europe et le Brexit
- La V^e République, Charles de Gaulle/ Georges Pompidou (1958-1974)
- La V^e République, Valéry Giscard d'Estaing/François Mitterrand (1974-1995)
- La V^e République : Jacques Chirac/ Nicolas Sarkozy (1995-2012)
- La V^e République, François Hollande/ Emmanuel Macron (2012-2022)
- Actualités 2014
- Actualités 2015
- Actualités 2016
- Actualités 2017
- Actualités 2018
- Actualités 2019
- Actualités 2020
- Actualités 2021

Pour mieux comprendre et mémoriser le XIX^e siècle en France et en Europe, il est indispensable de se saisir des événements clés de l'histoire du XIX^e siècle, marqué par la révolution industrielle.

La **révolution industrielle** est une période riche en évolutions scientifiques, techniques et sociétales.

1 Des découvertes techniques et scientifiques

Au cours de la révolution industrielle, de nombreuses découvertes ont vu le jour. On notera la mise au point de la machine à vapeur et donc l'avènement du chemin de fer et la mécanisation dans les usines et l'agriculture. La découverte du courant électrique et l'invention de l'ampoule (Edison) permettent le début de l'éclairage public et privé. À souligner aussi, la découverte du vaccin contre la rage (Pasteur 1881), l'invention de la photographie, du téléphone, de l'automobile et de la cinématographie (Frères Lumière) et les débuts de l'aviation (Louis Blériot traverse la Manche en 1909).

2 Les conséquences sociétales

Les conséquences sociétales de cette révolution industrielle furent multiples :

- **exode rural** avec l'apparition des centres industriels : la taille des villes augmente, de nouveaux quartiers naissent à leur périphérie. C'est la naissance des banlieues. On assiste à la mise en place de tramways et du métro ;
- **croissance de la population** grâce aux progrès de la médecine ;
- **apparition de nouvelles classes sociales** : grande bourgeoisie (banquiers, industriels), petite et moyenne bourgeoisie, début de la classe moyenne (médecins, enseignants) et monde ouvrier (salaires très bas, 12 à 15 heures de travail par jour) ;
- **fondation des syndicats** : les ouvriers réclament de meilleures conditions de travail.

À noter

- 1841 : les enfants de moins de 8 ans ne doivent pas travailler.
- 1864 : droit de grève accordé aux ouvriers.
- 1906 : un jour de congé par semaine accordé.

3 Côté politique

La construction de la République est tumultueuse avec une succession de **nombreux régimes** :

- la **Restauration** (1815-1830), monarchie constitutionnelle (Louis XVIII, Charles X) ;
- la **révolution de 1830** (les « Trois Glorieuses ») marquant le départ de Charles X ;

- la **monarchie de Juillet** (1830-1848) avec Louis-Philippe ;
- la **révolution de 1848** entraînant des mouvements similaires en Europe ;
- la **II^e République** (rappelons que la I^{re} datait de 1792) avec Louis-Napoléon Bonaparte, élu président (1848-1852) ;
- le **Second Empire** (1852-1870) après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte qui devient Napoléon III ;
- la **République** proclamée en 1870, après la défaite de la France face à l'Allemagne. C'est alors l'avènement de la **III^e République**.

La guerre de 1870

Napoléon III déclare la guerre aux Prussiens après des maladresses et manipulations diplomatiques alors que le chancelier Bismarck voulait unifier les territoires sud de la Prusse. 6 mois de combats, Paris est assiégé, refuse la capitulation, se soulève (« La Commune » réprimée en mars 1871). Le **traité de Francfort** est signé en mai, dans la galerie des Glaces à Versailles. Les conséquences sont importantes : 5 milliards de francs or dus à l'Allemagne et perte de l'Alsace-Lorraine. L'Empire allemand, unifié, est proclamé (II^e Reich). Les répercussions de ces événements joueront sur le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914.

4 Les acquis de la III^e République

Les **acquis de la III^e République** de 1871 à 1914 fondent la société démocratique moderne : instauration du service militaire (1872) avec une égalité de tous les citoyens face à l'armée, liberté de réunion, d'expression et de la presse (1881), liberté syndicale (1884), d'association (1901), lois scolaires de Jules Ferry (enseignement laïc, gratuit, obligatoire jusqu'à 13 ans), séparation des Églises et de l'État (1905).

Le **14 juillet devient la fête nationale** avec les symboles de la République, Marianne et *la Marseillaise*.

5 Un siècle créatif au niveau des arts

En littérature, on assiste aux débuts du **romantisme** (Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset). En musique, on se souviendra de Berlioz ou Chopin. Pour la peinture, l'**impressionnisme** marque l'époque. Les peintres de ce mouvement ont l'ambition de restituer leurs impressions sur le monde et la façon dont ils le voient. La révolution des transports (chemin de fer) et des techniques (création de la peinture en tube) leur permettra de faire découvrir les paysages au plus grand nombre. Parmi les grands noms du mouvement de l'époque, il y a : Monet, Renoir, Van Gogh, Pissarro, Sisley et Cézanne.

À noter enfin, l'**Exposition universelle** de 1889 où la Tour Eiffel est présentée au monde.

L'affaire Dreyfus

En 1894, le capitaine Alfred Dreyfus, dans une ambiance d'antisémitisme croissant, est accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne. Il est dégradé dans la Cour de l'École militaire, condamné à la déportation à vie. L'écrivain Émile Zola rédige un article à la Une de *L'Aurore* « J'accuse ! », accusant l'armée d'avoir condamné un innocent. Il sera gracié et réintégré dans l'armée en 1906.

Entraînez-vous

- Les frères Lumière ont créé :
 - a. La photographie.
 - b. L'électricité.
 - c. Le cinéma.
- Jules Ferry a mis en place :
 - a. Les syndicats.
 - b. L'école laïque et gratuite et obligatoire.
 - c. La séparation de l'Église et de l'État.
- L'impressionnisme est :
 - a. Un mouvement littéraire.
 - b. Un courant artistique touchant la peinture.
 - c. Un style musical.
- La guerre de 1870 oppose :
 - a. La France à l'Italie.
 - b. L'Allemagne au Royaume-Uni.
 - c. La France à l'Allemagne.
- Victor Hugo est un auteur associé :
 - a. Au romantisme.
 - b. Au mouvement impressionniste.
 - c. Au surréalisme.

Vérifiez vos réponses

- c. Le cinéma.
- b. L'école laïque et gratuite et obligatoire.
- b. Un courant artistique touchant la peinture.
- c. La France à l'Allemagne.
- a. Au romantisme.

1 Les causes de la Première Guerre mondiale

Depuis la fin du XIX^e siècle, les rivalités économiques et politiques entre les pays européens s'intensifient.

Les puissances se disputent les derniers territoires à coloniser (Sultanat du Maroc en 1905). Des guerres surviennent aussi dans les Balkans.

Des rivalités subsistent et la France n'a pas renoncé à l'Alsace-Lorraine dont l'Allemagne s'est emparée (guerre de 1871).

Dans la crainte d'affrontements, on assiste à une course aux armements (+ 300 % entre 1870 et 1914). Les États d'Europe contractent des alliances défensives :

- la **Triple Alliance** avec l'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Au total, 9 millions d'hommes peuvent combattre ;
- la **Triple Entente** avec la France, l'Empire russe et le Royaume-Uni. Notons que l'Empire russe protège la Serbie. Au total, 11 millions d'hommes peuvent combattre.

En juin 1914, l'héritier de l'Empire austro-hongrois est assassiné à Sarajevo par un Serbe. L'Autriche-Hongrie, tenant la Serbie pour responsable, lui déclare la guerre. L'Empire russe veut protéger la Serbie et mobilise ses armées. L'Allemagne déclare la guerre à l'Empire russe. Par le jeu des alliances, les autres pays concernés par la Triple Entente et la Triple Alliance mobilisent leurs armées. L'Europe s'embrase.

2 Quatre ans de guerre

a. La guerre de mouvement

En août 1914, l'armée allemande envahit la Belgique puis la France. Les armées alliées sont contraintes de se replier. L'armée allemande est proche de Paris. Une contre-offensive est lancée.

C'est la première bataille de la Marne avec l'épisode des **Taxis de la Marne** (1 200 taxis sont réquisitionnés à Paris pour transporter 6 000 hommes sur le front). Les troupes allemandes tentent d'atteindre les ports stratégiques de Calais, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer pour couper les ravitaillements. C'est la **course à la mer**. Puis les armées fixent leurs positions.

b. La guerre de position

Face à face, les belligérants s'enterrent dans les tranchées. La ligne de front est figée sur 750 km de la mer du Nord à la Suisse. De 1915 à 1917, les offensives sont nombreuses et sanglantes comme Verdun : 500 000 morts. Cette bataille est gagnée par le général Philippe Pétain en 1916. Il devient alors très populaire.

Pour aller plus loin

La Première Guerre mondiale, souvent nommée la **Grande Guerre**, est une **guerre totale** car elle a mobilisé non seulement les militaires mais aussi les civils de l'Europe et des colonies. Elle est nommée mondiale car elle a touché des pays au-delà de l'Europe comme les États-Unis.

L'amélioration de l'armement l'a rendue aussi plus meurtrière : mitrailleuses, gaz asphyxiants, lance-flammes, mortiers, artillerie lourde, tanks, etc. Les premiers bombardements aériens sont lancés par l'Allemagne avec les Zeppelin, des ballons dirigeables à coque rigide. Avec l'avènement de l'aviation, on assiste aussi aux premiers combats aériens. Les attaques sous-marines des U-Boot allemands ont lieu dans l'Atlantique.

Entraînez-vous

- Quels pays font partie de la Triple Entente ?
 - a. Allemagne-Autriche-Hongrie-Italie.
 - b. France-Russie-Royaume-Uni.
 - c. France-Royaume-Uni-Italie.
- Quelle est la cause du déclenchement de la Première Guerre mondiale ?
 - a. L'assassinat de l'héritier de l'Empire d'Autriche-Hongrie.
 - b. La course aux armements.
 - c. L'arrivée de l'armée allemande en France.
- Quel est l'autre nom de la Première Guerre mondiale ?
 - a. La Grande Guerre.
 - b. La drôle de guerre.
 - c. La guerre de tranchées.
- Que fait le général Pétain en 1916 ?
 - a. Il serre la main d'Hitler à Montoire.
 - b. Il gagne la bataille de Verdun.
 - c. Il monte au combat avec ses hommes.
- Qu'est-ce qu'un Zeppelin ?
 - a. Une sorte de montgolfière.
 - b. L'un des premiers avions.
 - c. Un ballon dirigeable allemand.

Vérifiez vos réponses

1. **b.** France-Russie-Royaume-Uni.
2. **a.** L'assassinat de l'héritier de l'Empire d'Autriche-Hongrie.
3. **a.** La Grande Guerre.
4. **b.** Il gagne la bataille de Verdun.
5. **c.** Un ballon dirigeable allemand.

1 1917-1918 : la fin de la guerre

En avril 1917, les États-Unis entrent dans le conflit : le renfort des Américains (2 millions de soldats) et de nouveaux chars vont décider de la fin de la guerre.

En Allemagne, une révolution chasse l'empereur Guillaume II et le nouveau Gouvernement signe l'Armistice à Rethondes, dans la forêt de Compiègne, le **11 novembre 1918**.

Pour aller plus loin

Pendant ce temps, la Russie connaît une révolution avec l'effondrement du régime tsariste (Nicolas II) au profit du parti bolchévique (fondé en 1912 sur les thèses de Marx) et dirigé par Lénine en octobre 1917. Un décret faisant disparaître la grande propriété foncière et un autre sur la paix demandant aux peuples l'arrêt de la guerre sont actés. Le 3 mars 1918, c'est la signature de la paix entre la Russie et l'Allemagne. **La Russie deviendra URSS en 1922.**

2 La paix des vainqueurs

Le traité de paix est signé dans la galerie des Glaces au château de Versailles entre les différentes puissances, en juin 1919. Il est considéré comme l'une des causes de la Seconde Guerre mondiale.

L'Allemagne est rendue responsable de la guerre et est obligée de payer de lourdes **réparations** aux vainqueurs. Elle perd l'Alsace/Lorraine et toutes ses colonies. L'armée allemande est réduite à **100 000 volontaires**.

La **Société des Nations** (SDN), considérée comme l'ancêtre de l'ONU est créée avec le projet d'interdire la guerre et de respecter le droit international.

En bref, l'Allemagne sort de la guerre humiliée et ressent une profonde injustice. Elle considère ce traité comme un **diktat**, une décision qu'elle n'a pu négocier et rend les Alliés responsables de tous ses problèmes économiques.

3 Le bilan de la guerre

Sur le plan humain et matériel, on dénombre **8 millions de victimes** et 6 millions d'invalides. Les régions du nord de la France sont ravagées. Les États sont endettés. Les prix augmentent. L'Europe est affaiblie alors que les États-Unis se sont enrichis.

D'un point de vue sociétal, 25 % des 18-27 ans sont morts à la guerre ce qui entraîne une chute de la natalité.

À retenir

Les personnages clefs de la période sont : Georges Clemenceau (dit *le Tigre*), Joseph Galliéni, Jean Jaurès, Joseph Joffre, Philippe Pétain et Guillaume II (empereur d'Allemagne).